

C.I.J.

Communiqué 50/6
Non-officiel.

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

Le Gouvernement de la République Argentine a renoncé à l'intention qu'il avait exprimée de se faire représenter aux audiences publiques que la Cour tiendra le jeudi 16 février 1950, dans l'affaire consultative afférente à la compétence de l'Assemblée générale pour l'admission de nouveaux Membres aux Nations Unies.

La Haye, le 14 février 1950.
